



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE LYCÉE FRANCO-ALLEMAND DE STRASBOURG



ACADÉMIE DE
STRASBOURG

© ACADÉMIE DE STRASBOURG

APPRENDRE ENSEMBLE DANS LA DIVERSITÉ

La coopération franco-allemande



TRAITÉ DE L'ÉLYSÉE

Le 22 janvier 1963 le **Traité de l'Élysée** est co-signé par Konrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne et Charles de Gaulle, président de la République française. Il formalise la coopération franco-allemande dans les domaines de l'éducation et de l'apprentissage de la langue du partenaire (*article C du traité*) et entérine la décision de créer d'autres établissements franco-allemands, fort de l'expérience déjà menée dans l'établissement commun binational de Sarrebruck en 1961.



TRAITÉ D'AIX LA CHAPELLE

Le 22 janvier 2019 le **Traité bilatéral sur la coopération et l'intégration franco-allemandes** est signé à Aix-la-Chapelle entre la République fédérale d'Allemagne et la République française (*Emmanuel Macron, président de la République française et Angela Merkel, chancelière de la République fédérale d'Allemagne*) et vient compléter le traité de l'Élysée.

L'objectif est notamment de renforcer les liens culturels entre les deux pays. Pour cela, le traité prévoit :

- la création d'un espace culturel et médiatique commun,
- le développement des programmes d'échange entre jeunes et le rapprochement des systèmes éducatifs,
- le développement du bilinguisme,
- le développement de l'Université franco-allemande.

De cette volonté sont issues deux conventions qui portent les lycées franco-allemands.

© MAEE - ARCHIVES DIPLOMATIQUES

La création du LFA de Strasbourg à la rentrée 2021 répond à la fois à cet enjeu de renforcement de la coopération bilatérale franco-allemande et à une demande sociale et politique locale de consolidation de l'offre de formation à dimension européenne et internationale.

un territoire symbolique pour une éducation plurilingue et interculturelle à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain : participer efficacement à une culture de la démocratie et vivre ensemble en paix dans des sociétés culturellement diverses.

Le LFA de Strasbourg

PRÉSENTATION

Le lycée franco-allemand de Strasbourg répond, comme les quatre autres LFA [1] à l'intention des deux pays d'approfondir leur coopération culturelle et éducative, de soutenir l'apprentissage de la langue du partenaire et d'ouvrir aux titulaires du Baccalauréat franco-allemand auquel il mène, l'accès aux études supérieures et à une insertion professionnelle, à la fois dans leur propre pays et dans le pays partenaire.

Établissements publics, les LFA dispensent un enseignement de toutes les disciplines dans les deux langues de scolarisation que sont l'allemand et le français.

La scolarité y est sanctionnée par le baccalauréat franco-allemand (BFA). Ses lauréats démontrent qu'ils disposent de connaissances suffisamment étendues et approfondies dans la langue et la culture du pays partenaire et qu'ils satisfont aux exigences définies par les programmes communs harmonisés fixés d'un commun accord entre les autorités compétentes des deux États.

Ce diplôme jouit dans les deux pays signataires de la validité de plein droit et confère à ses titulaires toutes les prérogatives attachées au baccalauréat français en République française et à la Allgemeine Hochschulreife allemande en République fédérale d'Allemagne. Il donne en particulier accès à l'enseignement supérieur dans les deux États.



[1] Trois LFA existent sur territoire allemand à Sarrebruck, Fribourg et Hambourg) et un autre LFA sur territoire français (Buc)

Un cursus sécurisé de la 6ème à la terminale

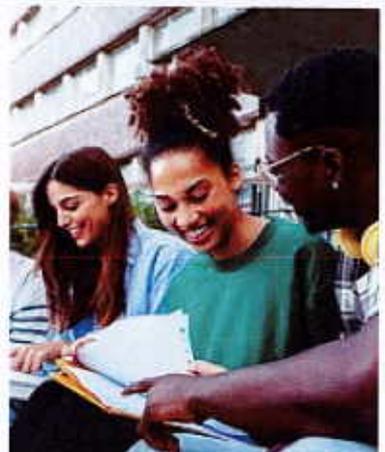
UN CURSUS SÉCURISÉ DE LA 6ÈME À LA TERMINALE

Le cursus des lycées franco-allemands dure sept ou huit ans et conduit au baccalauréat franco-allemand.

A Strasbourg, il débute en classe de 6ème et permet à chaque élève d'acquérir, au meilleur niveau de maîtrise possible, l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen européen.

La qualité de l'enseignement, porteur des valeurs éducatives partagées par les deux pays et plus largement l'Europe, est contrôlée par les inspections scolaires de la France et de l'Allemagne.

Par intégration progressive de tous les enseignements dans les deux langues de scolarisation, le parcours permet aux élèves de profils langagiers divers d'atteindre les niveaux d'exigence linguistiques et disciplinaires attendus à l'entrée en classes de seconde, de première et de terminale des lycées franco-allemands, puis à l'examen du baccalauréat franco-allemand.



LA CLASSE DE SECONDE

ENSEIGNEMENTS DE SECONDE*

Les enseignements de la classe de seconde comprennent des enseignements communs obligatoires dispensés à tous les élèves et des enseignements optionnels qui leur sont proposés, en fonction de l'offre de l'établissement. Tous les élèves de la classe de seconde doivent suivre des enseignements obligatoires pour un total d'au moins 33 heures par semaine. Les horaires sont calculés sur la base de séance d'une durée de 45mn.

En classe de seconde, l'élève choisit deux enseignements de spécialité qu'il suivra en classes de première et de terminale, en fonction de l'offre de l'établissement. Ces choix sont validés lors du conseil de classe de fin d'année scolaire.

Tout enseignement faisant l'objet d'une épreuve terminale pour le baccalauréat franco-allemand doit être suivi de manière continue dès la classe de seconde.

Afin de développer progressivement leurs connaissances et leurs compétences sur l'environnement technologique, économique et professionnel, et notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation, tous les élèves accomplissent en classe de troisième ou en classe de seconde au moins un stage professionnel ou une séquence d'observation en milieu professionnel.

SECONDE	
Enseignements obligatoires *	Enseignements communs
Langue de la section	4h
Langue du partenaire	5h
Sport	2h
Sciences économiques et sociales	1,5h
Sciences numériques et éducation à l'informatique	2h
LVB : Anglais	3h
Autre langue vivante étrangère ou de l'Antiquité	3h
Enseignement de sciences sociales : Histoire-géographie, sciences politiques	4h
Philosophie (élèves français) ou religion ou philosophie (élèves allemands)	1h
Mathématiques	5h
Physique	2h
Chimie	2h
Biologie	1,5h
Enseignements optionnels *	
Musique	2h
Arts plastiques	2h
Informatique	-
Physique	2h
Chimie	2h
Biologie	1,5h
Langue vivante étrangère	3h
Latin	3h
Grec	3h
Mathématiques expertes	-

*Sous réserve de la publication des textes officiels

LES CLASSES DE PREMIÈRE ET DE TERMINALE

ENSEIGNEMENTS DE PREMIÈRE ET TERMINALE*

En fonction de l'offre de l'établissement, les enseignements de la classe de première et de la classe de terminale comprennent **des enseignements obligatoires**, qui incluent

- **des enseignements communs** dispensés à tous les élèves (*voir tableau page suivante*)
- **deux enseignements de spécialité** au choix de l'élève mais issus du même menu parmi ceux figurant dans l'offre de l'établissement. Choisis en classe de première, ces deux enseignements sont poursuivis en classe de terminale

Menu 1

- Histoire-Géographie et Sciences politiques
- Philosophie - Littérature
- LLCE anglais et espagnol
- Mathématiques

Menu 2

- Mathématiques
- Biologie
- Chimie
- Physique

Menu 3

- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- LLCE anglais
- Histoire-Géographie et Sciences politiques

- **des enseignements optionnels** (*deux au maximum*) selon l'offre de l'établissement (*voir tableau page suivante*)



**Sous réserve de la publication des textes officiels*

GRILLES HORAIRES DES CLASSES DE PREMIÈRE ET DE TERMINALE

	PREMIÈRE	TERMINALE
Enseignements obligatoires *	Enseignements communs*	
	Enseignements de spécialité*	
Langue de la section	4h	4h
Langue du partenaire	5h	5h
Sport	2h	2h
Sciences économiques et sociales	-	-
	6h	6h
Sciences numériques et éducation à l'informatique	-	-
LVB : Anglais	3h	3h
	LLCE anglais 6h	LLCE anglais 6h
Autre langue vivante étrangère ou de l'Antiquité	LLCE espagnol 6h	LLCE espagnol 6h
	3h	3h
Enseignement de sciences sociales : Histoire-géographie, sciences politiques	Hist Géo Sciences Po 6h	Hist Géo Sciences Po 6h
	2h	2h
Philosophie (élèves français) ou Religion ou philosophie (élèves allemands)	Philosophie-Littérature 6h	Philosophie-Littérature 6h
	3h	3h
Mathématiques	6h	6h
	3h	3h
Physique	6h	6h
	3h	3h
Chimie	6h	6h
	3h	3h
Biologie	6h	6h
	3h	3h
Enseignements optionnels *		
Musique	3h	3h
Arts plastiques	3h	3h
Informatique	3h	3h
Physique	3h	3h
Chimie	3h	3h
Biologie	3h	3h
Langue vivante étrangère	3h	3h
Latin	3h	3h
Grec	3h	3h
Mathématiques expertes	3h	3h

**Sous réserve de la publication des textes officiels*

Délivrance du baccalauréat franco-allemand

Le baccalauréat franco-allemand est délivré au vu des résultats obtenus par le candidat*

- aux épreuves terminales, qui portent sur les programmes d'enseignement en classes de première et de terminale (*enseignements obligatoires et le cas échéant enseignements optionnels*).
- en contrôle continu, qui porte sur les programmes d'enseignement en classes de première et de terminale (*enseignements obligatoires et le cas échéant enseignements optionnels*).

Épreuves réparties en deux groupes* :

- **1er groupe d'épreuves : 5 épreuves obligatoires**
 - une épreuve écrite sur l'enseignement de langue de la section
 - une épreuve écrite et orale sur l'enseignement de langue du partenaire
 - deux épreuves écrites : une sur chacun des deux enseignements de spécialité choisis par l'élève
 - une épreuve orale sur un autre enseignement obligatoire choisi par le candidat de manière que les cinq enseignements faisant l'objet d'épreuves terminales du premier groupe couvrent les trois domaines suivants :
 - domaine des études linguistiques, littéraires et artistiques
 - domaine des sciences sociales
 - domaine des mathématiques et des sciences naturelles et techniques
- **2nd groupe d'épreuves** : candidats qui ne seraient pas déclarés admis à l'examen à l'issue du premier groupe d'épreuves

	Nature *	Durée *
Langue de la section	Écrite	4,5h
Langue du partenaire	Écrite	4h
	Orale	20 min
Enseignement de spécialité 1	Écrite	4h
Enseignement de spécialité 2	Écrite	4h
* Si LLCE	Écrite	4h
	Orale	20 min
Épreuve orale terminale	Orale	20 min

*Sous réserve de la publication des textes officiels



INCLUSION & RAYONNEMENT

A l'échelle du système éducatif

- Un modèle de coopération pédagogique bilatérale
- Une place du franco-allemand renforcée
- Un enseignement de l'allemand et des langues repensé



A l'échelle de l'académie

- Un marqueur de l'excellence linguistique de l'académie de Strasbourg
- Un laboratoire de bonnes pratiques
- Un appui sur la recherche et les outils européens
- Une collaboration au sein du réseau des LFA

A l'échelle de l'établissement

- Un établissement multi-sites ancré dans la diversité de ses territoires
- Un établissement inclusif
- Des interactions constantes avec les autres élèves de l'établissement
 - * Cours
 - * Projets
- Un projet de vie scolaire partagé
- Une présence et un rôle accrus des parents
- Un établissement formateur
- Des partenariats et des alliances éducatives transfrontaliers
- Un réseau de coopération pédagogique

A l'échelle de l'élève

- Un parcours sécurisé de la 6e à la Terminale
- Une pédagogie adaptée pour atteindre l'excellence pour tous : entraînements & évaluation
- Plusieurs modalités d'accompagnement des élèves : tutorats, tandems, Accompagnement personnalisé
- Des professeurs français et allemands maîtrisant les deux langues et pouvant les mobiliser pour mieux accompagner les élèves

**Lycée Franco-allemand
de Strasbourg**

(externat)

8, rue Pestalozzi

67 000 Strasbourg

03.88.61.56.51

ce.0673212C@ac-strasbourg.fr



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

